

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018
DELIBERATION N° 29

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

.....

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Partenariat des principaux événements bayonnais
– Approbation du modèle de convention-type à intervenir.

Dans le cadre de l'organisation des différents événements organisés à Bayonne, tels que le carnaval, la foire au jambon, la fête de la musique, les fêtes de Bayonne, le campo de feria, le forum des associations, la fête du chocolat et le Noël à Bayonne, la Ville de Bayonne a engagé, depuis plusieurs années, une démarche visant à associer des partenaires privés à leur médiatisation et à leur déroulement.

Pour les sociétés potentiellement concernées, l'intérêt principal d'un tel partenariat réside dans la promotion de leur image et/ou de leur marque, par l'association de leur nom à celui de la manifestation ; il s'agit également, le plus souvent, de pouvoir organiser une opération de relations publiques à cette occasion. Pour la Ville, l'enjeu d'une telle démarche est de pouvoir optimiser le financement de ces animations, par l'apport d'une ressource complémentaire aux recettes directement générées par l'événement (billetterie, droit de place, etc.), ou de bénéficier de contreparties en termes de médiatisation.

Il est proposé aujourd'hui de généraliser cette démarche à l'ensemble des événements organisés par la Ville tout au long de l'année et d'autoriser l'engagement de démarches en ce sens auprès des sociétés potentiellement intéressées.

Pour chaque événement, une convention sera signée entre la Ville et les entreprises partenaires sur la base d'une convention-type de partenariat jointe en annexe à la délibération. Les conventions indiqueront les contreparties et engagements de chaque partenaire. Ils seront appelés « Partenaires officiels de (nom de la manifestation) » et bénéficieront de prestations associées au regard de leur engagement financier.

Les contreparties proposées par la Ville à l'engagement financier des partenaires porteront sur la visibilité de la marque et des opérations de relations publiques pendant la manifestation.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'une recherche de partenariat dans le cadre de l'organisation des différentes manifestations organisées par la Ville de Bayonne ;
- d'approuver le modèle de convention-type, ci annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.*

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne